



PORT DE DIELETTE

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 16 MAI 2018
(10h30-12h25)

Date rédaction	28/06/2018	Lieu	Port DIELETTE	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	16/05/2018		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			X	
Représentants du concessionnaire					
M. Jacques Viger	Titulaire			X	
M. Patrick Fauchon	Titulaire			X	
M. Jacques Capelle	Suppléant				X
Mme Elisabeth Burnouf	Suppléante				X
Représentantes du conseil municipal de Flamanville					
Mme Ghislaine Thomas Routier	Titulaire			X	
Mme Corinne Pinabel-Poard	Suppléante				X
Représentants du conseil municipal de Tréauville					
Mme Danièle Reignier	Titulaire			X	
M. Maurice Cado	Suppléant				X
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Patrick Guillard	Titulaire			X	
M. Etienne Andrieu	Suppléant				X
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Yves Ruaux	Suppléant				X
Représentant de l'activité pêche					
M. Christophe Pilard	Titulaire				X
M. Vincent Lecarpentier	Titulaire			X	
M. Pascal Groult	Suppléant				X
	Poste vacant	Suppléant			
Représentants de l'activité plaisance					
M. Christian Jourdain	Titulaire			X	
M. Alain Cossé	Titulaire				X
M. Alain Yvard	Titulaire			X	
M. Michel Petit	Titulaire			X	
M. Marc Lepasqueux	Titulaire				X
M. Michel Eymard	Suppléant			X	
M. Hugo Cosnefroy	Suppléant				
M. Dominique Jean	Suppléant			X	
M. Guy Broquaire	Suppléant			X	
M. Pascal Gaignon	Suppléant			X	
Représentants de l'activité commerce					
M. Hugues-Robert Gros	Titulaire				X
M. Michel Traisnel	Titulaire				
M. Olivier Normand	Suppléant			X	
M. Dominique Louzeau	Suppléant				
Autres participants					
Mme Frédérique Boury	Conseillère départementale			X	
M. François Rousseau	Conseiller départemental				X
Mme Jean	CCI-ON			X	
Mme Emilie Olivier	Port Dielette			X	
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer, des ports et des transports			X	

Le conseil portuaire du port de Diélette s'est réuni le 16 mai 2018 au Pôle de proximité des Pieux, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2017

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

Aucune autre remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Rapport d'activité :

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2017 par secteur d'activité : pêche, plaisance et commerce, et demande s'il y a des questions sur ce rapport d'activité. En l'absence de commentaires il passe au point suivant.

III - Point sur les travaux :

M. Leteissier invite le concessionnaire à présenter les travaux d'investissement prévus ou réalisés.

M. Guillard précise qu'en ce qui concerne le passage du tour des ports de la Manche, les navires resteront à l'extérieur si la météo est clémente, en cas de mauvais temps il sera possible de rabattre la porte manuellement pour faire entrer les navires.

Réalisés en 2017 :

Changement du ponton pêche
Porte abattante

Ceux prévus en 2018 :

Travaux bornes terre-plein carénage	60 000 €
Borne de pesée et aménagements	135 000 €
Travaux sanitaires Est	165 000 €
Travaux jetée Ouest	120 000 €
Anodes pour les pieux de la marina	35 000 €

M. Lecarpentier demande au concessionnaire des précisions sur les travaux des sanitaires au vu de la somme prévue.

Mme Olivier indique qu'il s'agit d'une réfection complète.

M. Viger demande s'il est prévu de revenir à une porte avec installation d'un digicode dans les sanitaires.

Mme Olivier répond qu'à l'origine il était prévu des sanitaires publics, mais qu'il sera sans doute envisagé de mettre un digicode dans le programme de réfection. Elle précise qu'afin de conserver le pavillon bleu il y a des obligations à respecter, des devis vont être établis pour de nouveaux sanitaires du côté de l'école de voile.

M. Jourdain indique qu'il pensait que ce projet été abandonné.

Mme Olivier précise que ce n'était pas un dossier géré par le service portuaire, et qu'il a été porté à leur connaissance assez tardivement. L'architecte a proposé un nouveau plan d'aménagement qui va être étudié, le projet est porté par le service sports et loisirs.

M. Yvard souligne qu'en ce qui concerne les travaux de la jetée Ouest, le budget est reporté depuis 6 ans, et les travaux pas commencés.

M. Viger précise que cela fait partie des budgets d'investissement qui n'ont pas été réalisés.

M. Jean demande ce qui est prévu pour les bornes de pesée.

Mme Olivier indique que la borne de pesée sera protégée par un cabanon, les travaux seront effectués après la saison.

M. Lecarpentier demande ce qu'il en est du conteneur pour les déchets pêche.

M. Guillard répond qu'il est commandé et mis en place rapidement.

M. Viger s'étonne de l'absence de techniciens de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au conseil portuaire pour répondre aux interrogations sur les problèmes techniques.

Mme Olivier répond que **M. Levavasseur** était retenu sur une autre réunion.

M. Fauchon souhaite que la personne en charge des travaux portuaires soit présente aux conseils portuaires.

M. Charpentier fait remarquer que le quai de commerce est dans le même état depuis 10 ans ainsi que le musoir qui n'est pas réparé.

M. Yvard indique que ce ne sont pas des travaux pharaoniques.

M. Jourdain interpelle **M. Fauchon** en lui faisant part de son sentiment de « laisser aller » depuis le transfert vers la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

M. Viger répond que les communes ne sont pas impliquées dans la Communauté d'Agglomération du Cotentin et n'ont plus aucun pouvoir ni aucune compétence pour prendre des décisions.

Mme Olivier informe que des travaux sont entrepris sur le port mais que du fait de la réorganisation tout est un peu plus lent.

M. Morin souhaite qu'un vice-président et qu'un technicien de la Communauté d'Agglomération du Cotentin soit présent à chaque conseil portuaire.

M. Broquaire souhaite que le fort mécontentement des plaisanciers soit noté au compte-rendu.

IV – Police portuaire :

M. Leteissier informe qu'à la demande du gestionnaire, l'autorité portuaire envisage de prendre un arrêté de police interdisant l'accès des véhicules au port par les RD4 et RD23, de 06h00 à 08h30, du lundi au vendredi. L'accès au port sera autorisé (durant ce créneau) aux usagers munis d'un "macaron" délivré par le bureau du port, aux passagers du navire de transport et aux personnes justifiant d'une obligation d'accès. La signalétique ainsi que la mise en œuvre de cet arrêté sera à la charge du gestionnaire.

M. Lecarpentier demande si les deux routes sont concernées.

M. Leteissier répond affirmativement.

M. Guillard propose de communiquer préalablement à la mise en place soit effectuée.

M. Leteissier précise qu'étant sur le domaine portuaire, l'arrêté sera pris par l'autorité portuaire pour une durée de trois mois.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire sur ce dispositif. Il est approuvé à l'unanimité.

V- Budget exécuté 2017 :

M. Leteissier informe que le budget exécuté 2017 sera présenté lors du prochain conseil portuaire, n'étant pas voté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

VI- Budget primitif 2018 :

M. Leteissier présente le budget primitif 2018.

M. Morin demande s'il y a des remarques.

M. Jourdain demande pourquoi la provision concernant le dragage du port est supérieure à celle de 2017.

Mme Olivier répond que c'est une provision, étant entendu que si la facture est moins élevée, il sera payé au juste prix.

M. Lecarpentier a remarqué qu'il y a une différence de rendu suivant les entreprises intervenantes.

M. Leteissier précise qu'il y a eu un problème avec l'entreprise Marc, qui n'avait pas le matériel adapté à Dielette.

M. Fauchon fait remarquer qu'une entreprise qui connaît le chantier et qui utilise sciemment du matériel non adapté devrait être exclue à l'avenir.

M. Viger demande qui règle la facture en cas de non intervention en raison de mauvaises conditions météorologiques, ou en cas de matériel non adapté.

M. Lecarpentier souligne que cette entreprise est moins satisfaisante que la précédente.

M. Viger répond que c'est lié aux contraintes des marchés publics.

M. Jourdain demande des précisions sur l'élévateur et ce qu'il en est des solutions pour un avenir proche le matériel étant en fin de vie.

M. Guillard répond qu'il y a eu un problème de délai avec l'entreprise, le délai donné serait fin juillet 2018.

M. Yvard s'étonne qu'aucune date de livraison ne puisse être donnée.

Mme Olivier répond qu'il a même été envisagé de dénoncer le marché.

Mme Thomas Routier demande ce que signifie « Libellé à modifier ».

Mme Olivier répond que cela englobe le dragage.

M. Leteissier précise qu'il s'agit du budget primitif les détails seront dans le budget exécuté.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire sur le budget primitif 2018. Il est approuvé moins 5 abstentions.

VII - Point 2017 sur l'actualisation, la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Dielette qui a été actualisé par arrêté n° 2016-320 du président du conseil départemental de la Manche en date du 30 septembre 2016.

L'année 2017 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES			
		2017	COÛT
Déchets ménagers et assimilés	déchets de cuisine	26 tonnes	
	déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre	verres ordinaires	24 tonnes	
Fûts et emballages	cartons d'emballage	15 tonnes	
	emballages plastiques		
	cagettes en polystyrène		
	papiers d'emballage		
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	4 m ³	
	chaînes		
	câbles		
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	0,5 tonnes	
	filets de pêche		
	bacs « halle à marée »		
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	8 m ³	
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	4 m ³	
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux		
	filtres à huile		
	filtres à gasoil/essence	4 tonnes	
	pinceaux		
	bois de coque de navire		

Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bidons d'huile vides	3,5 m ³	
	contenants de peinture		
	contenants de produits nettoyants		
	contenants de produits dégraissants		
	contenants de produits de lubrification		
Piles et accumulateurs	piles usagées	31 kg	
	batteries	10 unités	
DECHETS D'EXPLOITATION LIQUIDES			
Huiles et combustibles liquides usagés	Huiles de vidange	2 600 litres	/
	Jus de cale		/
Eaux vannes	Eaux noires	/	/
	Eaux grises	/	/

VII – Questions diverses :

M. Charpentier informe de nouvelles directives douanières.

M. Leteissier précise qu'un formulaire a été mis en place par le service des douanes qui devra être renseigné par les plaisanciers d'un pays tiers.

Mme Thomas Routier demande le nombre maximum de personnes que peut supporter la passerelle.

M. Leteissier qu'un nombre de 100 personnes maximum est préconisé.

M. Fauchon indique qu'il est inacceptable de laisser des personnes âgées 1 heure sur la passerelle.

M. Leteissier précise que ce temps d'attente est dû aux contrôles effectués par les douanes.

M. Leteissier informe qu'actuellement ce sont les douaniers présents à l'issue des escales qui ferment la gare maritime, mais qu'il serait possible qu'ils demandent à la Communauté d'agglomération du Cotentin de le faire.

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 JUL. 2018
Le président du conseil portuaire,

Jean Morin



